

Durée : 3 jours.

Public :

Responsables de gestion locative, chargés de secteurs, techniciens. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Connaître les obligations légales et réglementaires. Maîtriser le vocabulaire technique. Conduire un entretien efficace permettant d'analyser la demande. Savoir établir un diagnostic. Pouvoir transmettre une information fiable aux services concernés. S'assurer le suivi du traitement de la réclamation.

Pré-requis :

Avoir une connaissance dans le secteur immobilier

Méthodes :

Apports théoriques, exercices pratiques, mises en situation, échanges. Quiz d'entrée en formation.

Évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

Etablissement du diagnostic

Les obligations du bailleur

Les obligations du locataire

Les interventions de sécurité

Les parties communes et privatives

La notion d'urgence

Garanties, contrats de maintenance ou d'exploitation

Traitement et transmission de l'information

Questionnement et clarification de la demande

Définition du caractère locatif ou non

Argumenter et convaincre

Rassurer sur le traitement de la demande d'intervention

Transfert de l'information aux services concernés ou entreprises

Passation des commandes

Suivi des interventions

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicaps nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.